Commission de Suivi et d'Avancement des Carrières (CSAC) des enseignants-chercheurs de l'UFR de physique.

Missions :

Une commission de suivi et d'avancement des carrières (CSAC) est instituée pour mener à bien l'évaluation des dossiers des enseignants-chercheurs dans les trois aspects de leurs fonctions (activités pédagogiques, travaux de recherche, investissement dans les tâches d'intérêt général), afin de défendre au mieux les intérêts des EC et de soutenir leur évolution de carrière auprès des instances de l'université et du CNU.

Le conseil d'UFR confie à la CSAC deux missions d'évaluation bien distinctes :

1. examiner les candidatures des enseignants-chercheurs à un passage de grade au titre de l'établissement

2. identifier les MCF auxquels l'UFR souhaite pouvoir offrir l'opportunité de candidater à un poste de professeur sur la base de la réflexion suivante :

« Y-a-t-il un maître de conférence qui mérite une attention particulière dans le fléchage des postes pour l'année prochaine ? (c'est-à-dire pour lequel on souhaite impérativement donner la possibilité de participer à un concours). Une telle attention sera bien sûr justifiée par une activité d'enseignement, de recherche, ou une participation à la vie collective, hors du commun ».

Constitution :

La CSAC est une commission mixte qui doit refléter l'équilibre entre les thématiques de l'UFR de Physique, elle sera composée de :

- 5 membres de rang A nommés par le CS, dont au moins 3 membres du CS

- 5 membres de rang A nommés par le CENS, dont au moins 3 membres du CENS

- les présidents du CS et du CENS

- deux observateurs (de rang A ou B), sans droit de vote, nommés par le conseil d'UFR et membres de celui ci

- lors de l'examen des dossiers de promotion à une promotion de MCF hors classe, 2 membres de rang B supplémentaires seront désignés (1 par le CS, 1 par le CENS).

Une réserve de suppléants devra être constituée pour pallier les éventuelles absences et faciliter le respect des équilibres thématiques parmi les membres titulaires du CENS et du CS.

Le président de cette commission sera proposé par la commission au conseil d'UFR qui le nommera. Le président sera élu pour 3 ans et choisi parmi les membres de rang A (hors suppléants).

La commission sera renouvelée par tiers tous les ans.

Méthodes de travail

La procédure d'évaluation au passage de grade sera la suivante :

a) La CSAC désigne pour chaque candidat :

- 2 rapporteurs membres de la commission qui évalueront les activités et l'investissement dans les tâches d'intérêt général.

- 2 rapporteurs (un interne membre de la commission et un externe choisis parmi les membres du CS ou des GETS) qui évalueront les activités de recherche.

Note : un rapporteur externe est un membre qui n'a pas le droit de vote au CA de l'établissement de Paris 7.

b) La CSAC organise une réunion à laquelle seront invités tous les rapporteurs afin d'établir un classement unique des candidats à une promotion.

c) Chaque rapporteur devra remplir la grille d'évaluation (voir ci-dessous) et le président devra la communiquer à chaque membre de la commission au moins trois jours avant la séance d'évaluation.

d) Le classement ainsi établi est présenté au conseil de l'UFR par le président de la commission de CSAC en présence des présidents du CS et CENS, les deux observateurs pouvant intervenir.

Note : Le format des dossiers de candidature à un passage de grade sera le même que celui du CNU.

La procédure d'examens des dossiers de MCF en vue de la création d'un poste de PR sera la suivante :

a) La CSAC désigne pour chaque candidat :

- 2 rapporteurs membres de la commission qui évalueront les activités et l'investissement dans les tâches d'intérêt général

- 2 rapporteurs (un interne membre de la commission et un externe choisis parmi les membres du CS ou des GETS) qui évalueront les activités de recherche.

b) La CSAC organise une réunion où seront invités tous les rapporteurs afin d'établir un classement unique des candidats.

c) Chaque rapporteur devra remplir la grille d'évaluation (voir ci-dessous) et le président devra la communiquer à chaque membre de la commission au moins trois jours avant la séance d'évaluation

d) Le classement ainsi établi est présenté au conseil de l'UFR par le président de la commission de CSAC en présence des présidents du CS et CENS, les deux observateurs pouvant intervenir.

Note : le format des dossiers de candidatures sera le suivant :

Chaque candidat devra soumettre :

5 pages max (en times 11) hors liste de publications. Ces 5 pages devront comprendre un CV général, un résumé des activités de recherche, un résumé des activités d'enseignement, un résumé des responsabilités collectives. Les documents suivant devront être fournis en annexe :

- une liste de publication non commentée, avec pour chaque publication le titre complet

- le manuscrit d'HDR, photocopie du diplôme et du rapport de soutenance

- 5 publications parmi les plus significatives

- 3 lettres de recommandation, pas plus d'une seule venant de France.

- l'avis succinct du directeur du laboratoire.

Le candidat devra soumettre un fichier unique.

Grille d'évaluation

EVALUATION

PRE- RAPPORT

COMMISSION DE SUIVI et D'AVANCEMENT DES CARRIERES

Nom :		Age :	
Prénom :		Thèse Date d'obtention	
HDR date : intitulé			
Qualification:			
Situation professionnelle			
Postdoc / expérience professionnelle			
Recherche en cours			

Porteur de projet : (ANR, Europeen)			
Projet scientifique à moyen terme			
Encadrements : thèses, stages			
Organisation de conférences, de colloques ou autres…			
Publications RICL : type de journaux :		Actes avec CL :	
Livres, Chapitre :		Conférences invitées	
Collaborations			
Valorisation/ Brevets			
Enseignement (préciser, cours, Td, niveau du L1 au M2)			
Si possible : qualité des cours, contact avec les étudiants, suivi des étudiants			
Responsabilité pédagogique au sein de l'UFR			
Responsabilité collectives locales ou nationales			
Points forts :			
Points faibles :			